

L'OEIL DU SILENCE . Association culturelle déclarée d'Intérêt Général*

L'OEIL DU SILENCE est une association qui œuvre pour la promotion du théâtre et des écritures scéniques de notre temps. Sa ligne artistique est simple: faire de la création théâtrale contemporaine, de ses héritages, de ses influences, de ses mécanismes, l'objet d'une découverte, d'une sensibilisation voire d'un apprentissage auprès du public, des associations, des établissements scolaires, des centres d'apprentissages, des foyers medico-éducatifs, et d'en permettre l'accès à touTEs. L'association oeuvre en particulier pour la diffusion des oeuvres des femmes, encore fortement marginalisées.

À ce titre, notre association est habilitée à recevoir des dons qui ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 66% du montant (plafonnée à 20% des revenus imposables).

Soutenir notre association, c'est lui permettre de poursuivre et développer ses actions, dans une éthique stricte.

Vous trouverez, ci-dessous, un bulletin d'adhésion et/ou de don 2017.
Nous vous remercions par avance de votre soutien

Cordialement,
Philippe Lagard . Président

** L'intérêt général est une notion définie par la direction générale des impôts dans une instruction du 26 février 1988 (instruction 4C-2-88 sur les mesures en faveur du mécénat). Elle qualifie les associations ainsi désignées pour leur activité non lucrative, leur gestion désintéressée, et leur activité non restreinte à un public particulier.*

BULLETIN D'ADHESION ET/OU DE SOUTIEN 2017

à retourner à L'OEIL DU SILENCE Domaine d'Anglars 46140 Anglars-Juillac

Je soussigné(e), Nom :Prénom

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone(facultatif):.....

E-mail:.....

Choisissez votre mode d'adhésion et cochez la case correspondante

I- Non déductibles des impôts

ADHÉSION SIMPLE Cotisation annuelle: 1 personne: 7 euros couple: 12 euros

MEMBRE ACTIF Cotisation annuelle: 1 personne: 20 euros couple: 30 euros

ASSOCIATION Cotisation annuelle: 20 euros

MEMBRE BIENFAITEURe Cotisation annuelle à partir de: 100€

II- Ouvre droit à une réduction d'impôt de 66% plafonnée à 20 % du revenu imposable).

JE FAIS UN DON A L'ASSOCIATION dans le cadre de la loi sur le mécénat :

Je joins un chèque de:€ à l'ordre de L'OEIL DU SILENCE

Date :

Signature :